

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 2404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5 BIS

Alinéa 4

Remplacer les mots :

à 222-18-1

par les mots :

et 222-18

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle, l'article visé ayant été abrogé.